

## Séance du Conseil municipal du 30 juin 2022

Date de la convocation du Conseil municipal : 24 juin 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

L'an deux-mille vingt-deux et le trente juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages par dérogation en raison des contraintes sanitaires actuelles, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		LECOLLIER	MICHAUX
SOUGH		MANTOUX	DOUCET
BARRAL	PATOUILLARD	RIVET	

### 05 Membres absents excusés :

JASSERAND	GIRIN	HODZIC	BIGAUT
MAITRE			

### 04 Pouvoirs :

JASSERAND	Donne pouvoir à	LECOLLIER
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
BIGAUT	Donne pouvoir à	COVRAT
MAITRE	Donne pouvoir à	DOUCET

## Délibération n° 20220630-2/ 4.1.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Afin d'augmenter le temps d'emploi d'un poste du pôle Affaires générales, scolaires et sociales, le tableau des effectifs sera modifié comme suit.

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer ou transformer	Nouveaux effectifs budgétaires	Dont TNC
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	C	3	1	1	1	3	1

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** la modification d'un poste d'adjoint administratif de 23 heures à 25 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- **APPROUVE** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal,
- **DIT** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,  
Emmanuel MICHAUX.

Délibération n° 20220630\_2 du 30/06/2022  
Signataire : Loïc COMMUN, Maire  
Télétransmis en Préfecture le 6/07/2022  
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 7/07/2022